

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT SILVAIN BELLEGARDE

DELIBERATION N° 210726-04
Portant sur le choix financier de la navette cantine 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame ALOUCHY Michèle, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Etaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme ALOUCHY Michèle - Mme PEYNOT Delphine - M. BERTRAND Jean-Marie – Mme GUESTIN Ingrid – M BOUDARD Philippe – M BOURDERY Alexandre – Mme GALLAND DESMICHEL Françoise – Mme LAURENSON Nadège – Mme PROUST Laurence –

Excusés avec procuration : M SONDAGH Boris à Mme PROUST Laurence
M PALAYER Julien à M BOURDERY Alexandre

Mme PEYNOT Delphine est désignée comme Secrétaire de séance

Membre	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	2	11	11	11	0

Objet : Navette école-cantine année scolaire 2026-2027

Mme le Maire expose au Conseil les deux devis reçus concernant le coût de la navette entre école et cantine pour l'année scolaire 2026-2027.

Elle a reçu le devis de la société MIGNATON pour 77.27€HT/jour

Et le devis d'EUROP VOYAGES pour 75€HT/jour

La Maire et le Conseil porte leur choix sur l'entreprise EUROP VOYAGES

Il charge le Maire de faire part de cette décision à l'entreprise choisie.

Transmis le 27/07/2026

Affichée le 27/07/2026

Le 21/07/2026

**Le Maire,
Michèle ALOUCHY**

